



OBJECTIF ZEN

ZÉRO ÉMISSION NETTE

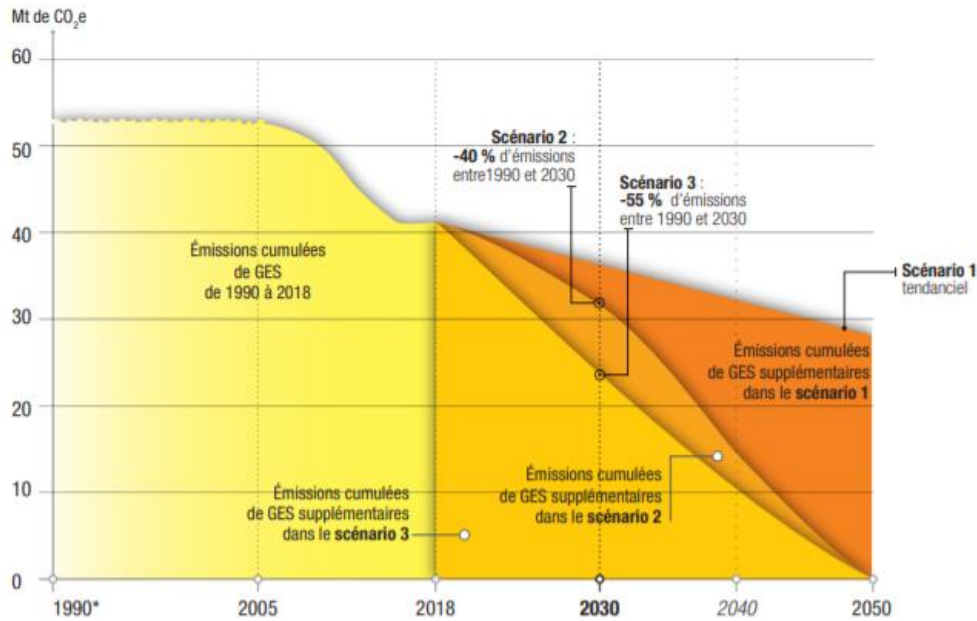
L'Accord de Paris sur le climat, adopté lors de la COP21 en décembre 2015, vise à **contenir le réchauffement planétaire en dessous de 2°C** et à poursuivre les efforts pour le limiter à 1,5°C.

Pour cela, **les émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES) doivent diminuer rapidement**, jusqu'à parvenir, « au cours de la deuxième moitié du siècle », à « un équilibre entre les émissions anthropiques par les sources et les absorptions anthropiques par les puits de gaz à effet de serre » – autrement dit à « **zéro émission nette** » (ZEN).

À la suite de l'accord de Paris, **le ZEN est devenu le nouvel objectif de référence des stratégies de réduction des émissions de GES à travers le monde**. En France, la loi Énergie-climat du 8 novembre 2019 a ainsi fixé l'objectif d'atteindre « zéro émission nette » de GES à l'horizon 2050. Ce défi aussi ambitieux qu'indispensable trouve un relais francilien dans la **stratégie énergie climat de la Région adoptée en juillet 2018**.

La délibération du Conseil régional du 17 novembre 2021 initiant la révision du SDRIF fait du ZEN un objectif majeur de l'aménagement régional.

Trois scénarios illustratifs d'émissions de gaz à effet de serre (GES) en Île-de-France, 1990-2030-2050



Aide à la lecture du graphique :

Entre 1990 et 2018 (dernière année disponible), les émissions franciliennes territoriales de gaz à effet de serre ont baissé de 22 %.

Trois scénarios illustratifs sont tracés pour la période 2018-2050.

Le scénario 1 prolonge la tendance passée et ne permet pas d'atteindre la neutralité carbone en 2050.

Les scénarios 2 et 3 parviennent tous deux à zéro émission en 2050, mais diffèrent sur l'objectif 2030 : le scénario 2 vise -40 % de GES en 2030 par rapport à 1990 (c'est l'objectif actuel de la France), tandis que le scénario 3, plus ambitieux, vise -55 % (c'est le nouvel objectif européen).

En réduisant plus rapidement les émissions d'ici 2030, le scénario 3 permet d'éviter 126 millions de tonnes cumulées de CO₂e (équivalent CO₂) par rapport au scénario 2 sur toute la période 2018-2050, soit environ trois années d'émissions franciliennes au niveau de 2018. Il réduit ainsi d'autant la contribution de l'Île-de-France au réchauffement climatique, le long de sa trajectoire vers la neutralité carbone.

* Par approximation, la valeur des émissions de GES en 1990 est ici au même niveau que la valeur évaluée pour 2005 (historique recalculé par Airparif en 2020 des émissions territoriales de GES de 2018 à 2005). Le Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE, 14/12/2012) observait en effet une « faible variation des émissions entre ces deux années » de référence.



© L'INSTITUT PARIS REGION 2022

Source : L'Institut Paris Region, Airparif pour le ROSE (données de 2005, 2010, 2012, 2015 et 2018)